

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 98

16 janvier 2009

SOMMAIRE

Automobiles Origer S.à r.l.	4683	Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l.	4704
AWW-Abytiamo Worldwide S.A.	4673	Orix S.A.	4678
BE Finance S.à r.l.	4670	Orix S.A.	4679
Biomass Investments S.A.	4673	Pallhuber Holding S.à r.l.	4684
Carvi S.A.	4661	Paradocs Research S.A.	4690
Citadel TW Trading S.à r.l.	4702	Parbo S.à r.l.	4672
Creabilis S.A.	4685	Parbo S.à r.l.	4681
Cum Grano Salis S.à r.l.	4685	Parthena S.à.r.l.	4681
Decata Holding S.A.	4686	Parthena S.à.r.l.	4681
Dingwall S.A.	4686	PBG Concept	4686
Ecole d'Equitation Derby II Sàrl	4670	Petite Souris s.à r.l.	4681
Ecole d'Equitation Derby II Sàrl	4670	Petite Souris s.à r.l.	4682
Electro-Team S.à r.l.	4671	Pierangeli S.A.	4671
Entreprise Salmon (Lux.) S.à r.l.	4671	Piramide S.A.	4678
Europa Nickel S.à r.l.	4687	Polytech Finance S.A.	4666
Ex Pluribus Unum S.à r.l.	4685	Promo-Nord Sàrl	4682
Geronda Investment S.A.	4678	Promo-Nord Sàrl	4682
Haus + Technik s.à.r.l.	4672	Regenbogenzwei S.A.	4660
ING PFCE Czech I S.à r.l.	4686	Régiparc s. à r.l.	4683
Investec GLL SGO REF Holding Alpha ...	4698	Régiparc s. à r.l.	4683
Invest Re S.A.	4680	R.E. International S.A.	4690
KAS Anorthosis S.C.A.	4684	R.E. RO S.A.	4677
KH Investments S.à r.l.	4658	RMB Holdings S.A.	4683
Lux-Trac s.à.r.l.	4670	Semnon SA	4686
Melp S.A.	4679	Sunset S.à r.l.	4700
Melp S.A.	4680	T8T S.A.	4677
Montesquieu Export S.A.	4682	Thomasson SA	4684
Montesquieu S.A.	4672	Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l.	4680
NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl ...	4679	Worldace Corporation S.A.	4673
Natur & Design Sàrl	4660		
Orion III European 1 S.à r.l.	4704		

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.048.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.006.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 108.984,

KIZ, GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at 8, Hegelstraße, D-63628 Bad Soden-Salmünster registered with the Commercial Court of Hanau under number HRB 90145,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Cote d'Eich, L- 1450 Luxembourg, by virtue of two proxies established on November 6, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "KH Investments S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.006, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of May 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 693, dated September 26, 2000, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of April 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1800 dated July 22, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at one million forty-eight thousand two hundred fifty Euro (€ 1,048,250.-) represented by thirty-seven thousand seven hundred thirty-seven (37,737) class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "Class A Shares") and four thousand one hundred ninety-three (4,193) class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "Class B Shares"), all of which are fully paid-up.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of two hundred fifty Euro (€ 250.-) to raise it from its present amount of one million forty-eight thousand two hundred fifty Euro (€ 1,048,250.-) to one million forty-eight thousand five hundred Euro (€ 1,048,500.-) by creation and issue of ten (10) new shares, split into nine (9) new Class A shares and one (1) new Class B share with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Subscription - Payment

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the nine (9) new Class A Shares and fully paid them up in the nominal amount of two hundred twenty-five Euro (€ 225.-), together with a share premium in the amount of eighty-nine thousand three hundred twenty-eight Euro (€ 89,328.-), being a total contribution of eighty-nine thousand five hundred fifty-three Euro (€ 89,553.-), by contribution in cash in the same amount.

KIZ, GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, prenamed, declared to subscribe for the sole (1) new Class B Share and fully paid it up in the nominal amount of twenty-five Euro (€ 25.-) by contribution in cash in the same amount.

The amount of ninety-one thousand fifty Euro (€ 89,578.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at one million forty-eight thousand five hundred Euro (€ 1,048,500.-) represented by thirty-seven thousand seven hundred forty-six (37,746) Class A "Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "Class A Shares"), and four thousand one hundred ninety-four (4,194) Class B Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "Class B Shares"), all of which are fully paid-up." The German version of the same amendment shall read as follow:

„Das Gesellschaftskapital wird auf einmillionachtundvierzigtausendfünfhundert Euro (€ 1.048.500,-) festgesetzt, eingeteilt in siebenunddreißigtausendsiebenhundertsechundvierzig (37.746) Geschäftsanteile der Kategorie A (die "A-Geschäftsanteile") mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (€ 25,-) und viertausendeinhundertvierundneunzig (4,194) Geschäftsanteile der Kategorie B (die "B-Geschäftsanteile") mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (€ 25,-), alle voll eingezahlt."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984,

KIZ, GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et existant en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au 8, Hegelstraße, D-63628 Bad Soden-Salmünster, enregistrée auprès de la Cour Commerciale d'Hanau sous le numéro HRB 90145,

ici représentées par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 6 novembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "KH Investments S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.006, constituée par un acte du notaire instrumentaire en date du 22 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 693 du 26 septembre 2000, dont les statuts ont été dernièrement modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1800, du 22 juillet 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million quarante-huit mille deux cent cinquante Euro (€ 1.048.250,-) divisé en trente-sept mille sept cent trente-sept (37.737) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune (les "Parts sociales de Classe A") et quatre mille cent quatre-vingt-treize (4.193) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune (les "Parts sociales de Classe B"), toutes intégralement libérées.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante Euro (€ 250,-) pour le porter de son montant actuel d'un million quarante-huit mille deux cent cinquante Euro (€ 1.048.250,-) à un million quarante-huit mille cinq cents Euro (€ 1.048.500,-) par la création et l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales, divisées en neuf (9) nouvelles parts sociales de Classe A et une (1) nouvelle part sociale de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Souscription - Libération

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les neuf (9) nouvelles parts sociales de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cents vingt-cinq Euro (€ 225,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-huit Euro (€ 89.328,-), soit un apport total de quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante-trois Euro (€ 89.553,-), par apport en numéraire du même montant.

KIZ, GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, susnommée, déclare souscrire la nouvelle (1) part sociale de Classe B et la libère intégralement en valeur nominale au montant de vingt-cinq Euro (€ 25,-) par apport en numéraire du même montant.

Un montant de quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit Euro (€ 89.578,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million quarante-huit mille cinq cents Euro (€ 1.048.500,-) représenté par trente-sept mille sept cent quarante-six (37.746) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et quatre mille cent quatre-vingt-quatorze (4.194) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, toutes intégralement libérées."

La version allemande de la même modification est la suivante:

„Das Gesellschaftskapital wird auf einmillionachtundvierzigtausendfünfhundert Euro (€ 1.048.500,-) festgesetzt, eingeteilt in siebenuhntidreißigtausendsiebenhundertsechundvierzig (37.746) Geschäftsanteile der Kategorie A (die "A-Geschäftsanteile") mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (€ 25,-) und viertausendeinhundertvierundneunzig (4.194) Geschäftsanteile der Kategorie B (die "B-Geschäftsanteile") mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (€ 25,-), alle voll eingezahlt."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45417. Reçu quatre cent quarante-sept euros quatre-vingt neuf cents (447,89 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002498/211/143.

(080192179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Natur & Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 97.260.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002876/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Regenbogenzwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.032.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

REGENBOGENZWEI S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 112.032

Date effective: le 15 décembre 2008.

Fait à Luxembourg le, 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002936/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Carvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.680.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix décembre

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CASIMIR S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.104,

ici représentée par Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, demeurant professionnellement à 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2008,

2) COMETEC S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108,

ici représentée par Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2008,

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et seront soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CARVI S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles..

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cents (200) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque

administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera

les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription

Les statuts de la Société ainsi établis, les comparantes, prénommées, déclarent souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

1) CASIMIR S.A., prénommée, cent actions	100
2) COMETEC S.A., prénommée, cent actions	<u>100</u>
Total: deux cents actions	200

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions

Les actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires nomment comme administrateurs de la Société:

a) Monsieur Jean QUINTUS, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1939, à Peppange, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach,

b) Monsieur Joseph WINAND Y, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946, à Ettelbrück, demeurant à L-5960 Itzig, 19, rue de l'Horizon,

c) COSAFIN S.A., société anonyme constituée le 16 juin 1999, avec adresse au 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques BORDET

Les mandats des administrateurs devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera en 2009.

Deuxième résolution

Est nommé comme commissaire la société VO CONSULTING LUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.459, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera en 2009.

Troisième résolution

Le siège de la Société est fixé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC/2008/50219. Reçu mille euros € 1.000,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009002564/7241/265.

(080191828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Polytech Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 41.699.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "POLYTECH FINANCE S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41 699,

constituée originellement sous la dénomination de "POLYTECH FINANCE HOLDING" suivant acte notarié dressé en date du 23 octobre 1992, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 20 du 15 janvier 1993 (ci-après: "la Société").

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 28 février 2005, publié au Mémorial en date du 06 juillet 2005, sous le numéro 659 et page 31 592.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc TONON, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg-Ville au 10B rue des Mérovingiens. L-8070 Bertrange;

2.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR) à un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) sans émettre des actions nouvelles et par apport en numéraire de la somme de TREIZE EUROS et TRENTE ET UN CENTS (13,31 EUR) à réaliser par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital.

3.- Décision d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Mademoiselle Jeanne PIEK et des Messieurs Lionel CAPIAUX et Jean FABER, de leurs mandats d'administrateurs de la Société; décharge leur sera accordée.

4.- Décision d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société "REVILUX S.A." en tant que commissaire aux comptes de la Société avec décharge qui lui sera accordée.

5.- Décision de nommer Monsieur Gabriel JEAN, juriste avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et les sociétés "CRITERIA S.à r.l." et "PROCEDIA S.à r.l.", avec sièges sociaux au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, aux fonctions de nouveaux administrateurs, terminant le mandat de leurs prédécesseurs.

6.- Décision de nommer la société "la société "MARBLEDEAL LIMITED", une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni) aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société en terminant le mandat de son prédécesseur.

7.- Décision de refondre complètement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Ville de Luxembourg à Bertrange et plus précisément au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation de capital de la Société pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR) à un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) sans émettre des actions nouvelles et par apport en numéraire de la somme de TREIZE EUROS et TRENTE ET UN CENTS (13,31 EUR) à réaliser par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital.

La preuve de ce paiement en numéraire a été fournie au notaire instrumentant qui la constate expressément.

Il en résulte que le capital social souscrit de la Société sera donc fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1'250) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Mademoiselle Jeanne PIEK et des Messieurs Lionel CAPIAUX et Jean FABER, de leurs mandats d'administrateurs de la Société décide encore d'accorder à chacun d'eux pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats en tant qu'administrateur jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission de la société "REVILUX S.A." en tant que commissaire aux comptes actuel de la Société et décide de même de lui octroyer pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en ces fonctions jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société et à la même occasion aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société, la personne et sociétés suivantes:

A) aux fonctions de nouveaux administrateurs:

1.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

2.- La société "PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164);

3.- La société "CRITERIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);

B) aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes:

la société "MARBLEDEAL LIMITED", une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Suite à ces nouvelles nominations, l'assemblée générale extraordinaire décide que les administrateurs et commissaires ainsi désignés termineront les mandats de leurs prédécesseurs, mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2010.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans toucher à la forme juridique ni à l'objet social de la Société mais ayant principalement pour but de les mettre en conformité avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les nouveaux statuts de la Société "POLYTECH FINANCE S.A." seront désormais conçus comme suit:

NOUVEAUX STATUTS

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: "POLYTECH FINANCE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, toute activité de maintenance technique et/ou de montage, de bureau d'étude, d'électricité et de mécanique.

La société pourra accomplir plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale elle prendra toutes les mesures et fera toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1'250) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième ($1/10^{\text{ième}}$) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Estimation - Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LECLERC, S. LALLOUETTE, M. TONON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14787. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002490/239/219.

(080191777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Lux-Trac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 77, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.707.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002880/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Ecole d'Equitation Derby II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 81.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002887/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Ecole d'Equitation Derby II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 81.130.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002889/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

BE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.439.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Kristel Segers / Halsey SARL

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2009002881/6790/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11261. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Electro-Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 103.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002894/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Entreprise Salmon (Lux.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 5, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 39.817.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002898/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pierangeli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.590.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 décembre 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010/2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie) demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009002926/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Haus + Technik s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9765 Mecher (Clervaux), Maison 3B.

R.C.S. Luxembourg B 98.007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002901/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Parbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 87.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002969/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Montesquieu S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 113.149.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 7 octobre 2008

Il résulte des résolutions des associés en date du 7 octobre 2008 que:

1. Démission des administrateurs

Les démissions de Madame Laurence Jacques demeurant professionnellement au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg, Madame Ingrid Tadich demeurant au 21, Park Ave Sandringham, 3191 Victoria, Australie et Monsieur Denis Van den Bulke demeurant professionnellement 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination des administrateurs

- Monsieur Michael Adams, demeurant au 77 Hurn Way, Christchurch, Dorset, BH23 2NY, Grande-Bretagne,
 - Bishopsgate Ventures Limited, représentée par Monsieur Michael Adams, une société de droit anglais, ayant son siège social au Suite 404, 324-326 Regent Street, London, W1B 3HH, Grande-Bretagne,
 - Monsieur Denis Van den Bulke demeurant professionnellement 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg,
- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009003043/4933/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Biomass Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.291.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

BIOMASS INVESTMENTS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 103.291

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002944/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Worldace Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.116.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

WORLD ACE CORPORATION S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 81116

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002945/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

AWW-Abytiamo Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.705.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société "TS FIDUCIARIA S.A.", une société régie par le droit suisse, établie et ayant son siège social au 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano,

ici représentée par Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 2 décembre 2008.

2.- Monsieur Norbert SCHMITZ, prénommé, agissant en son nom personnel.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: "AWW-ABYTIAMO WORLDWIDE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai à 10 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, un samedi ou un dimanche, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- "TS FIDUCIARIA S.A.", prénommée, trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	30.99
	9
2.- Monsieur Norbert SCHMITZ, prénommé une action	1
	31.00
TOTAL: trente et un mille actions	0

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- La société anonyme "S.G.A. Services S.A.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer.
 - 2.- Monsieur Giancarlo CODONI, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, 1, Riva Albertolli.
 - 3.- Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur
- 3, président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Eric HERREMANS, consultant, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur 3.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. SCHMITZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15197. Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155,- EUR).

Le Receveur ff. signé: BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés.

Belvaux, le 17 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009003304/239/178.

(080192802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

T8T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.003.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

T8T S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 121003

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002946/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

R.E. RO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.500.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

RE.RO. S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 128500

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002947/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Geronda Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.990.

La, soussignée,
EDIFAC S.A.

dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B72257,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
GERONDA Investment S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 78990

Date effective le: 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002959/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Piramide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.605.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

PIRAMIDE S.A.,

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 113605

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002948/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Orix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 60.824.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ORIX S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 60824

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002950/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.112.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°53684 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009003183/211/11.

(080192457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Melp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.575.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

MELP S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 125575

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002952/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Orix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.824.

La, soussignée,

EDIFAC S.A.

dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B72257,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ORIX S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 60824

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002960/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 323.125,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.322.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution des gérants en date du 28 novembre 2008 que la nouvelle adresse professionnelle de Michael Denny est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009003058/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Melp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.575.

La, soussignée,

ADVISA S.A.

dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 114252,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

MELP S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 125575

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

ADVISA S.A

Signature

Référence de publication: 2009002962/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Invest Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.236.

La, soussignée,

EDIFAC S.A.

dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B722570,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

INVEST RE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 116.236

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002963/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Parbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 87.639.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002970/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Parthena S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 57, Mielstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 35.473.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002971/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Parthena S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 57, Mielstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 35.473.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002973/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Petite Souris s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 290, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 45.689.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002974/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Petite Souris s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 290, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 45.689.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002979/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Promo-Nord Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 82.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002980/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Promo-Nord Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 82.333.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002981/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Montesquieu Export S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg B 113.151.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 octobre 2008

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 7 octobre 2008 que:

1. Démission des administrateurs

Les démissions de Madame Laurence Jacques demeurant professionnellement au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg, Madame Ingrid Tadich demeurant au 21, Park Ave Sandringham, 3191 Victoria, Australia et Monsieur Denis Van den Bulke demeurant professionnellement 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination des administrateurs

- Monsieur Michael Adams, demeurant au 77 Hurn Way, Christchurch, Dorset, BH23 2NY, Grande-Bretagne,
 - Bishopsgate Ventures Limited, représentée par Monsieur Michael Adams, une société de droit anglais, ayant son siège social au Suite 404, 324-326 Regent Street, London, W1B 3HH, Grande-Bretagne,
 - Monsieur Denis Van den Bulke demeurant professionnellement 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg,
- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009003044/4933/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Régiparc s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6973 Rameldange, 10, Am Beiebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 16.374.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002982/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Régiparc s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6973 Rameldange, 10, Am Beiebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 16.374.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002985/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.267.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009003100/5770/12.

(080191748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Automobiles Origer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schiffflange, 55-57, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 65.923.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2009002991/8390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10184. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Thomasson SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.432.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009003102/5770/12.

(080192169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

KAS Anorthosis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.728.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 octobre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de James Crenshaw avec adresse professionnelle au 1, Pepsi Way, 10589 Somers, New-york, Etats-Unis, au mandat de commissaire, avec effet au 1^{er} mai 2007 et pour une période se terminant au 1^{er} mai 2013.

2. Acceptation de la démission de William Van Saders avec adresse professionnelle au 1, Pepsi Way, 10589 Somers, NY, Etats-Unis, de son mandat de commissaire, avec effet au 1^{er} mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003045/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 121.586.

Par résolutions signées en date du 8 décembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Daniela Weber, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de ABACAB S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003046/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Cum Grano Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.940.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.375.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 11 décembre 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- Bart Zech et Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants de la société avec effet au 8 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour extrait conforme.

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2009003048/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Ex Pluribus Unum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.663.625,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.374.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 12 décembre 2008 a approuvé la résolution suivante:

- Bart Zech et Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants de la société avec effet au 8 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2009003049/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Creabilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.397.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009003103/5770/12.

(080192117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

ING PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.697.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009003105/5770/12.

(080192325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**PBG Concept, Société Anonyme,
(anc. Decta Holding S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 49.228.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 décembre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009003137/239/13.

(080192077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Semnon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.154.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009003108/5770/12.

(080192308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Dingwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 60.029.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société RODEO DRIVE LLC, ayant son siège social au 38 Wigmore Street, Londres, United Kingdom.
ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 6 novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "DINGWALL S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 60 029, fut constituée par acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 579 du 23 octobre 1997;

- La société a actuellement un capital de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) représenté par neuf cent quarante (940) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;
- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "DINGWALL S.A.".
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "DINGWALL S.A." avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "DINGWALL S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;
- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les une situation comptable de clôture à la date de ce jour;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "DINGWALL S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45387: Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001760/211/50.

(080190974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

In the year two thousand and eight, on the first December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 095,

(2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 096,

both companies are here represented by:

Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

(3) "Zala Center Ltd", a private limited liability company incorporated under the laws of Isle of Man, having its registered office at 62 Bucks Road, Douglas, Isle of Man IM1 3AE, registered at the Financial Supervision Commission, Isle of Man under number 121337 C,

here represented by Mrs Maud MARTIN, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue or proxy, hereto annexed.

The above named persons are the shareholders of "Europa Nickel S.à r.l.", a 'société à responsabilité limitée' with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 115 366 (the "Company"), incorporated by public deed of the undersigned notary on March 30,

2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1153 of June 14, 2006. The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 9, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 756 of March 28, 2008.

The above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of four hundred and five thousand euro (405.000.- EUR) so as to raise it from its present amount of two hundred and twenty-five thousand Euro (225.000.- EUR) up to an amount of six hundred and thirty Euro (630.000.- EUR) by the issue of thirteen thousand (13.550) class A shares, one thousand four hundred and fifty (1.450) class B shares and one thousand two hundred (1.200) class C shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

Subscription and payment

All the new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", prenamed;	12.960 Class A
2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", prenamed;	590 Class A 1.030 Class C
3) "Zala Center Ltd", previously named,	1.450 Class B 170 Class C

The amount of four hundred and five thousand euro (405.000.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary .

Second resolution

As a consequence of such capital increase, article 7, first paragraph, of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the Company is set at six hundred and thirty thousand Euro (630.000.- EUR) represented by twenty-five thousand two hundred (25.200) shares, entirely subscribed for and paid up and divided into:

- Twenty-one thousand one hundred and forty-seven (21,147) class A shares with a par value of twenty five Euro (25.- EUR) each (the "A Shares");
- Two thousand three hundred and fifty (2.350) class B shares with a par value of twenty five Euro (25.- EUR) (the "B Shares"), and
- One thousand seven hundred and three (1.703) class C shares with a par value of twenty five Euro (25.- EUR) each (the "C Shares").

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Sanem on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social à L- 2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 095,

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social à L- 2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 096,

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

3. "Zala Center Ltd", ayant son siège social au 62 Bucks Road, Douglas, Isle of Man IMI 3AE, inscrite au Financial Supervision Commission, Isle of Man sous le numéro 121337 C,

ici représentée par Madame Maud MARTIN, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Les comparantes sont les seuls associés de "Europa Nickel S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 366 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juin 2006, numéro 1153. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire le 9 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756 du 28 mars 2008.

Les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent cinq mille euros (405.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 225.000.-) à un montant de six cent trente mille euros (630.000.- EUR) par l'émission de treize mille cinq cent cinquante (13.550) parts sociales de classe A, mille quatre cent cinquante (1.450) parts sociales de classe B et mille deux cents (1.200) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels de la Société comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1. "Europa Real Estate II S.à r.l.", prédésignée,	12.960 parts sociales de classe A
2. " Europa Real Estate II US S.à r.l.", prédésignée,	590 parts sociales de classe A
	1.030 parts sociales de classe C
3. "Zala Center Ltd", prénommée	1.450 parts sociales de classe B
	170 parts sociales de classe C

La somme de quatre cent cinq mille euros (405.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxieme resolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7, premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 7. Premier alinéa. "Le capital social de la Société est fixé à six cent trente mille Euros (EUR 630.000.-) divisé en vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales entièrement souscrites et libérées et réparties comme suit:

- Vingt-et un mille cent quarante-sept (21.147) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune (les "Parts Sociales de Classe A");

- Deux mille trois cent cinquante (2.350) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune (les "Parts Sociales de Classe B") et

- Mille sept cent trois (1.703) parts sociales de classe C avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune (les "Parts Sociales de Classe C")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, M. MARTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14823. Reçu deux mille vingt-cinq Euros (405.000.- à 0,5% = 2025.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009001786/239/140.

(080191489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

R.E. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.585.

Statuts coordonnés en date du 27 novembre 2008 suite à un acte n°666 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boite Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009003132/208/14.

(080192353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Paradocs Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.679.

STATUTS

In the year two thousand and eight on the twenty-eighth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Eurofid Sàrl, a company incorporated under Luxembourg laws, with registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number RCS B 92.176,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founder declare to organize.

Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Paradocs Research S.A.".

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to hold, manage, develop, sell or dispose of any intellectual property rights, patents, and trade mark license, and generally to hold and to license the right to use it solely to any holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company.

The Company's purpose is also to subcontract the management and development of those rights, trademarks and license; to purchase and sell any goods and products of any nature whatsoever and particularly scanning and indexing programs, from/to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the payment of any money borrowed.

The Company's purpose is also to perform any R&D activities linked to the above.

The Company can also take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 51,350.- (fifty one thousand three hundred fifty euro), represented by 51,350 (fifty one thousand three hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor is elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by one Director in case of one sole shareholder and one sole Director, and otherwise by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of June at 10.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year - Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical

or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2009.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed by Eurofid Sàrl for all the 51,350 shares.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 51,350 (fifty-one thousand three hundred fifty euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors:

1. Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
2. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
3. René Beltjens, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December, 2013.

In accordance with article seven of the bylaws, the Company shall be bound by the joint signature of two directors.

Third resolution

Is elected as auditor:

Fiduciaire Probitas Sàrl, a company having its registered office at 146 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg .

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December, 2013.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at L-2557 Luxembourg, 7a rue Stumper.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Eurofid Sàrl, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 92.176,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "Paradocs Research S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. La Société aura pour objet de détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de tous droits de propriété intellectuelle, brevets, marques et licences, et généralement de détenir, autoriser le droit de les utiliser seul à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société.

La Société aura également pour objet de sous-traiter la gestion et la mise en valeur de ces droits, marques et licences; d'acquérir et de céder tous biens et productions de toute nature et en particulier les programmes de scanning et d'indexation à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société aura également pour objet de réaliser toute opération de R&D en relation avec les activités décrites ci-dessus.

La Société pourra également prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par voie de participation, apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 51.350,- (cinquante et un mille trois cent cinquante euros), représenté par 51.350 (cinquante et un mille trois cent cinquante) actions de EUR 1,- (un euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par telefax, cable, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président n'aura pas voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée soit par son administrateur unique en cas d'actionnaire unique, soit par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi de juin à 10 heures et demi. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit entièrement par Eurofid Sàrl, pour les 51.350 actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 51.350,- (cinquante et un mille trois cent cinquante euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- 2.- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- 3.- René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Conformément à l'article 7 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux de ses administrateurs.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Probitas Sàrl, avec siège social 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 7a rue Stumper.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008. LAC/2008/49075. Reçu à 0,50%: deux cent cinquante-six euros soixante-quinze cents (EUR 256,75)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009002448/242/385.

(080191811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Investec GLL SGO REF Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.469.

In the year two thousand and eight, on the fourth of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

"Investec GLL Fund Management Company S.A.", a public limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Investec GLL Special Global Opportunities Real Estate Fund, a Luxembourg mutual fund - specialised investment fund established pursuant to the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, duly represented by Maître Bärbel MÜLLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2008 which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Investec GLL SGO REF Holding Alpha", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 136469 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 716 on 22 March 2008 (the "Company"). The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1302 on 28 May 2008.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolution:

Sole resolution

The sole unitholder RESOLVES to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" Art. 11. Management . The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

The board of managers shall choose from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers but in his absence or incapacity to act, the managers present may appoint anyone of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence or incapacity to act, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two managers.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg., on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Investec GLL Fund Management Company S.A.", une société anonyme de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant pour compte de "Investec GLL Special Global Opportunities Real Estate Fund", un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois établi conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissement spécialisés, dûment représentée par Maître Bärbel MÜLLER, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2008. La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société "Investec GLL SGO REF Holding Alpha", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136469, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 716 en date du 22 mars 2008 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1302 du 28 mai 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 11 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président.

Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence ou incapacité d'agir, les gérants présents peuvent nommer l'un d'entre eux à agir en tant que président, aux fins de la réunion.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 3 jours avant le commencement de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil tenue aux place et heure fixées dans une décision adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Le procès-verbal de chaque réunion du conseil de gérance doit être signé par le président ou, en son absence ou incapacité d'agir, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux gérants.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.MÜLLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 09 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14974. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, Delivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002461/239/123.

(080191715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.105,25.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

In the year Two Thousand and Eight on the 24th day of November

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of CVC CAPITAL PARTNERS GROUP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 104.817, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 8 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 191 of 3 March 2005, page 9140 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to:

a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2477 of 31 October 2007, page 118871;

a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 14 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724 of 12 July 2008, page 82737;

a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2008, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 7 October 2008, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting of shareholders is chaired by Ms Stella LE CRAS, employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Jean-Pierre SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Ms Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg.

I) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the undersigned notary.

II) As a result of the aforementioned attendance list 100% of the shares issued, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) The shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Change of the corporate name of the Company into Sunset S.à r.l.;
2. Subsequent amendment of article 5 ("Denomination") of the articles of association of the Company; and

IV) On the basis of the agenda, the shareholders have taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

The meeting of shareholders decides to change the corporate name of the Company into Sunset S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting of shareholders decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Denomination.** The Company will have the denomination Sunset S.à r.l."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,150.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés ("Assemblée Générale") de CVC CAPITAL PARTNERS GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.817, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 191 du 3 mars 2005, page 9140 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés suivant :

un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 du 31 octobre 2007, page 118871;

un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 12 juillet 2008, page 82737;

un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 juillet 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 7 octobre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mme Stella LE CRAS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire M. Jean-Pierre SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I) Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Il résulte de cette liste de présence que 100% des parts sociales émises sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

III) Les actionnaires ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en Sunset S.à r.l.;
2. Amendement consécutif de l'article 5 ("Dénomination") des statuts de la Société..

IV) Sur base de l'agenda, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes (les "Résolutions"):

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier de la dénomination sociale de la Société en Sunset S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les actionnaires, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 5. Dénomination.** La Société aura la dénomination Sunset S.à r.l."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.150,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS, J.P. SADDI, C. RONFORT, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 26 novembre 2008, LAC/2008/47578. Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 22/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009002464/208/112.

(080191628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Citadel TW Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.917.

In the year two thousand and eight,
on the eleventh day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

"Citadel Equity Fund Ltd.", a limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, KY1-1104, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Maître Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 December 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of "Citadel TW Trading S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 575,000.-, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated following a notarial deed of 26 July 2004, published in the Mémorial C number 1172 of 18 November 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-102.917. The articles of incorporation were amended for the last time on 5 June 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 1703 of 10 July 2008.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To dissolve the Company and to open its liquidation.

2 To appoint MAS Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 6C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-91.999, as liquidator of the Company and to determine its powers and remuneration.

3 Miscellaneous

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to open its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint "MAS Luxembourg S.à r.l." having its registered office at 6C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-91.999, as liquidator of the Company and resolved that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall take decisions by following the same rules as those applicable to the Board of Managers of the Company and in compliance with the law and the articles of incorporation of the Company.

The liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in Court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Sole Shareholder.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deem fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The liquidator's remuneration shall amount totally to approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit,

le onze décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Citadel Equity Fund Ltd.", une société soumise au droit des Îles Caïmans, dont le siège social est sis à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, KY1-1104, Îles Caïmans ("Associé Unique"), représenté aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 9 décembre 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de "Citadel TW Trading S.à r.l. ", une société à responsabilité limitée au capital social de USD 575.000.-, dont le siège social est sis 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant un acte notarié dressé en date du 26 juillet 2004, publié au Mémorial C du 18 novembre 2004 sous le numéro 1172, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-102.917. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juin 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C du 10 juillet 2008 sous le numéro 1703.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1 Décision de dissoudre la Société et d'ouvrir sa liquidation.

2 Nomination de MAS Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 6C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-91.999, en tant que liquidateur, et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de sa rémunération.

3 Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Prémière résolution

L'Associé Unique a décidé la dissolution de la Société et l'ouverture de la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer comme liquidateur "MAS Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 6C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-91.999, et décide en outre que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur prend des décisions en se pliant aux mêmes règles que celles applicables au Conseil de Gérance et en se conformant à la loi et aux statuts de la Société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer l'Associé Unique des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation sera valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

La rémunération globale du liquidateur s'élèvera à approximativement quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de ce même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15333. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 DEC. 2008.

Jean Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002467/239/123.

(080191580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orion III European 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.514.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009003135/239/13.

(080192011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.